

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 2 AVRIL  
2008 A 20H15 A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

**Présidence :** M. Jean-Denis Chavaillaz  
**Secrétaire :** Mme Nicole Chavaillaz  
**Présents :** 129 citoyennes et citoyens  
**Excusés :** Mme Ida Emery, MM. Francis Limat, Roland Emery,  
Pierre Chatton et Sébastien Krähenbühl  
**Scrutateurs :** M. Stephan Nungässer, Posieux  
M. Grégoire Savary, Posieux

---

**M. Jean-Denis Chavaillaz :** Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 6<sup>me</sup> assemblée de la législature 2006-2011. Le Conseil communal tient à vous remercier de votre participation nombreuse et je vous félicite de l'intérêt que vous portez à la chose communale.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée. Elle utilisera, à cet effet, un enregistreur.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- ❖ publication dans la feuille officielle no 12 du 21 mars 2008 ;
- ❖ affichage aux piliers publics ;
- ❖ publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 20 mars 2008;
- ❖ par publication sur notre site internet [www.hauterivefr.ch](http://www.hauterivefr.ch)

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour garantir le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. **M. Georges Bertschy de Sables & Gravières Tuffière SA.**

2. Pour faciliter la compréhension de l'intervention mais également pour faciliter la rédaction du procès-verbal, je vous demande, lors de vos interventions, d'utiliser le micro que les scrutateurs vous remettront et de décliner vos noms et domicile.

128 citoyennes et citoyens ont le droit de voter ce soir.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2007.
2. Comptes de fonctionnement 2007 - approbation
  - 2.1 Rapport de la commission financière
3. Comptes des investissements 2007 – approbation
  - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Délégation de compétence de Fr. 200'000.00 pour l'achat de terrains
  - 4.1 Rapport de la commission financière
5. Mise en place d'un accueil extra-scolaire à Hauterive (FR)
  - 5.1 Rapport de la commission financière
6. Assainissement du collecteur EC « Grand Marais » à Ecuwillens
  - 6.1 Rapport de la commission financière
7. Aménagement des feux lumineux à l'entrée Nord de Posieux
  - 7.1 Rapport de la commission financière
8. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ?

**M. Martin Tinguely, Posieux :** la commission financière demande le retrait du point 4 de l'ordre du jour et soulève les points suivants :

- ◇ le Conseil communal dispose déjà d'une délégation de compétence de Fr. 20'000.00 votée le 17 mai 2006
- ◇ l'intitulé du point 4 de l'ordre du jour n'est pas précis ; il se réfère à une délégation de compétence générale et non spécifique à un objet
- ◇ aucune information sur le risque de pollution, voire de contamination des sols n'est à ce jour disponible
- ◇ d'autre part, à maintes reprises, dans le cadre des discussions relatives à la construction de la nouvelle salle communale, il a été confirmé que les places de parcs étaient suffisantes. Je cite : « *il y a assez de places et je suis aussi de cet avis* » affirmation du syndic, tirée du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 octobre 2006.

La commission financière a constaté que l'ensemble des informations à disposition est lacunaire et insuffisant pour une prise de décision. De ce fait, nous demandons le retrait de ce point de l'ordre du jour.

**M. Jean-Denis Chavillaz :** merci M. le Président. Nous sommes en présence d'une modification de l'ordre du jour. Tout citoyen peut faire cette demande et l'assemblée doit ensuite se prononcer et décider de la modification ou non de cet ordre du jour. Je tiens à préciser que ce point 4, le Conseil communal a prévu de le développer ce soir. De

nouvelles informations sont en notre possession depuis aujourd'hui et le Conseil communal maintient donc sa proposition. Dans ces conditions, le vote se passe de la manière suivante : 2 propositions ; une du Conseil communal qui est toujours votée en premier, soumise au vote et si la majorité est atteinte, nous continuons l'assemblée selon l'ordre du jour prévu. Par contre, si la majorité n'est pas atteinte, on vote la proposition de la commission financière.

**Vote :**

**50** citoyens acceptent la proposition du Conseil communal soit maintenir l'ordre du jour tel qu'il est prévu.

**53** citoyens acceptent la proposition de la commission financière soit le retrait du point 4 de l'ordre du jour

**19** citoyens s'abstiennent

**6** blancs

**Au vote à main levée :** l'ordre du jour **est modifié, le point 4 est supprimé,** l'assemblée peut ainsi débiter.

---

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 11 DECEMBRE 2007**

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il peut être également consulté sur notre site internet [www.hauterivefr.ch](http://www.hauterivefr.ch) Y a-t-il des remarques ou des questions ?

**Au vote à main levée :** le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2007 **est approuvé à l'unanimité.**

**M. Jean-Denis Chavillaz :** je remercie notre secrétaire communale pour la rédaction de ce procès-verbal qui in extenso pratiquement reprend les paroles des intervenants.

---

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2007**

**Jean-Denis Chavillaz :** avant de passer en revue de façon détaillée les comptes de l'exercice 2007, le Conseil communal tient à commenter les comptes en vous présentant quelques statistiques, comparaisons et autres perspectives. Je rappelle aussi que l'intégralité des comptes a été publiée dans le bulletin communal. Ces comptes 2007 qui sont d'une cuvée exceptionnelle bouclent avec un excédent de produits de Fr. 14'554.71. Nous avons pu procéder à des amortissements extraordinaires (liste publiée également dans le bulletin communal) notamment grâce à la vente des immeubles communaux de la Rte des Condémines (ancienne administration d'Ecuvillens) et de la Rte du Village 2 (anciennement la laiterie) qui a généré un bénéfice de l'ordre de Fr. 630'000.00. Ajoutez à ce résultat la création, durant cet exercice 2007, d'une réserve de Fr. 300'000.00, laisse

apparaître un bénéfice effectif avant amortissements de Fr. 1'164'144.51. A titre d'information, je citerai un chiffre important qui n'apparaît pas dans les comptes et pour cause, ce sont les comptes d'une association de communes et on les appelle « les engagements hors bilan ». On a :

- ♦ l'association des communes de la Sarine pour les services médicaux-sociaux (home médicalisé de la Sarine) où nous avons des engagements ou si vous préférez une dette de Fr. 280'486.90
- ♦ l'association du CO de Sarine Campagne et du Haut Lac français où la part communale s'élève à Fr. 1'352'000.00
- ♦ l'ACG, association des communes du Gibloux (home médicalisé de Farvagny) dette de Fr. 1'803'000.00
- ♦ FC Bas-Gibloux pour lequel nous avons un cautionnement.

Les charges de ces engagements sont évidemment intégrées dans les comptes. L'évolution de la perception des impôts est assez intéressante puisque l'on constate en 2007 une diminution par rapport à 2006. Ceci s'explique par l'application en 2007 du nouveau tarif de 77.4% alors qu'il était encore en 2006 de 85%. En ce qui concerne l'évolution de la dette communale, c'est ici que nous avons le développement le plus spectaculaire, étant donné que nous avons vendu des immeubles qui ont été forcément amortis et sortis de la dette. La dette nette passe ainsi à Fr. 4'048'000.00 alors qu'elle était encore à Fr. 7'000'000.00 l'année passée. La situation financière permet également de recalculer les possibilités de la commune de Hauterive (FR) en matière d'investissements. On distingue la capacité d'emprunt et les crédits disponibles, le tout représentant la capacité financière à fin 2007 de l'ordre de Fr. 10'200'000.00. Un mot encore concernant le plan financier : celui-ci a été mis à jour par le Conseil communal. C'est une projection jusqu'en 2011 de ce que pourraient être les finances communales. Une évaluation et une planification pour les années 2009, 2010 et 2011 dans lesquelles le Conseil communal doit tenir compte de l'ensemble des investissements décidés ainsi que de leur coût. Au final, on peut se rendre compte que les intérêts et les amortissements des nouveaux investissements pèsent bien sûr sur les finances communales notamment les deux grands projets à savoir la route de contournement et la construction de la salle communale à Ecuwillens. On remarque que pour 2008 on dégage encore un budget équilibré. La planification pour 2009 laisse apparaître un bénéfice de l'ordre de Fr. 77'000.00 alors que pour les années suivantes, on voit un déficit de l'ordre de Fr. 83'400.00, respectivement de Fr. 107'400.00 pour 2011. Ces montants sont loin de la cote d'alerte des 5% de déficit possible. Nous avons encore une marge de manœuvre confortable.

Nous passons maintenant au détail des comptes 2007. Ceux-ci ont été publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin d'information no 1/2008, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée de ce soir. D'autre part, nous avons joint comme à l'accoutumée les explications sur les différences les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes mais les parcourir, chapitre par chapitre, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

## **0. Administration**

Pas de question.

## **1. Ordre public**

Pas de question.

2. **Enseignement et formation**

Pas de question.

3. **Culture, loisirs et sports**

Pas de question.

4. **Santé**

Pas de question.

5. **Affaires sociales**

Pas de question.

6. **Transports et communications**

Pas de question.

7. **Protection, aménagement de l'environnement**

Pas de question.

8. **Economie**

Pas de question.

9. **Finances et impôts**

**M. Bernard Morel, Ecuwillens :** vous avez créé une réserve de Fr. 100'000.00 pour « indemnité nouvelle salle communale ». On peut avoir des explications supplémentaires ?

**M. Jean-Denis Chavillaz :** dans le cadre des oppositions formulées contre la construction de la salle communale, il y a notamment une prétention d'indemnité qui s'élève à Fr. 100'000.00. Celle-ci a donc été provisionnée dans les comptes parce qu'en procédant de cette façon, il n'y a pas d'effet suspensif à l'opposition. Par contre, je tiens à préciser que cette indemnité devra faire l'objet d'une entente commune entre les opposants et le Conseil communal lors d'une séance devant le Préfet. S'il n'y a pas d'entente devant le Préfet, il y aura une estimation de perte de valeur de l'immeuble concerné par une commission de l'Etat, la commission d'expropriation qui fixe l'indemnité qui est une décision définitive contre laquelle il n'y a pas de recours. C'est donc dans ce contexte que cette réserve a été créée. Le but n'est pas de la cacher, ni de l'intégrer dans les comptes. De toute manière, il y aura une décision de l'assemblée communale, le moment venu, pour décider de ce surcoût qui n'était pas prévu.

Je donne maintenant la parole à la commission financière, par le biais de son président, M. Martin Tinguely.

**M. Martin Tinguely:** conformément aux nouvelles attributions, la commission financière a rencontré le Conseil communal le 5 mars 2008 et a siégé le 24 mars 2008 pour établir son préavis relatif aux objets présentés à l'assemblée communale de ce soir. Pour ce 1<sup>er</sup> exercice des comptes bouclés au 31 décembre 2007, la responsabilité de la vérification des comptes incombe au nouvel organe de révision nommé à cet effet. Ce dernier exerce son activité notamment en s'assurant de l'application correcte du droit, de l'emploi des fonds, de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables. Sur la base des différents documents remis par le Conseil communal à la commission financière, celle-ci vous transmet les commentaires et remarques suivantes :

*Comptes de fonctionnement 2007 :* les commentaires fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information no 1/2008 vous auront donné les compléments d'informations aux principales variations constatées. La situation financière actuelle de notre commune reste très saine, ce qui permet d'entrevoir l'avenir sereinement. Cette situation est principalement liée à la vente d'objets immobiliers, au retard d'importants

investissements ainsi qu'à une conjoncture toujours très favorable pour notre commune. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter au chapitre « 90 » - impôts dont l'excédent de produits de Fr. 615'271.55 est supérieur aux prévisions.

Compte 99.332.00 – amortissements supplémentaires : suite au bon résultat des comptes de fonctionnement de l'année 2007 et du gain comptable de Fr. 636'675.00 réalisé sur la vente des immeubles, des amortissements extraordinaires ont été effectués pour un montant de Fr. 1'149'589.80. Ces opérations sont conformes aux dispositions légales.

Compte 99.382.00 – création de réserves : des réserves ont été constituées pour un montant de Fr. 397'338.85

**Sur la base des comptes et du rapport de vérification établi par l'organe de révision mandaté, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2007 qui se soldent par un bénéfice de Fr. 14'554.71 après des amortissements supplémentaires et création de réserves pour un montant de Fr. 1'546'928.65.**

**Jean-Denis Chavillaz** : merci M. le président. Après la lecture de ce rapport de la commission financière, y a-t-il des questions avant que nous vous soumettions l'approbation de ces comptes de fonctionnement 2007 ?

**Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2007 bouclant avec un excédent de recette de Fr. 14'554.71 sont adoptés à l'unanimité.**

---

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2007**

**M. Jean-Denis Chavillaz** : le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure à la page 54 de l'information communale. Il s'agit concrètement d'approuver d'une part, les différents investissements qui ont été terminés durant l'exercice 2007 et de boucler ainsi définitivement les crédits y relatifs et d'autre part, les comptes d'investissements 2007 dans leur ensemble. Nous allons procéder objet par objet.

❖ ***Ecole – aménagement nouvelle salle de classe*** : crédit voté : Fr. 110'000.00, crédit utilisé : Fr. 99'232.65, différence : ./ Fr. 10'767.35 d'économie.

**Au vote à main levée, l'investissement pour l'aménagement de la nouvelle salle de classe, bouclant avec une économie de charges de Fr. 10'767.35 est accepté à l'unanimité.**

❖ ***Ecole – aménagement de deux salles de classe*** : crédit voté Fr. 350'000.00, crédit utilisé : Fr. 298'811.85, différence : ./ Fr. 53'188.15 d'économie.

**Au vote à main levée, l'investissement pour l'aménagement de deux salles de classe, bouclant avec une économie de charges de Fr. 53'188.15 est accepté à l'unanimité.**

❖ **Entretien des routes « AF »** : crédit voté Fr. 380'000.00, crédit utilisé Fr. 399'944.50, différence + Fr. 19'944.50 d'excédent.

**Au vote à main levée, l'investissement pour l'entretien des routes « AF », bouclant avec un excédent de Fr. 19'944.50 est accepté à l'unanimité.**

❖ **Route de contournement d'Ecuvillens, étude** : crédit voté Fr. 45'000.00, crédit utilisé Fr. 44'132.60, différence : ./ Fr. 867.40 d'économie.

**Au vote à main levée, l'investissement pour l'étude de la route de contournement d'Ecuvillens, bouclant avec une économie de Fr. 867.40 est accepté à l'unanimité.**

❖ **Climatisation du magasin de Posieux** : crédit voté Fr. 12'500.00, crédit utilisé Fr. 9'621.70, différence ./ Fr. 2'878.30 d'économie.

**Au vote à main levée, l'investissement pour la climatisation du magasin de Posieux, bouclant avec une économie de Fr. 2'878.30 est accepté à l'unanimité.**

**M. Jean-Denis Chavillaz** : je donne maintenant la parole à la commission financière.

**M. Martin Tinguely** : la vente des immeubles communaux a généré un gain comptable net de Fr. 636'675.00. A noter que ce gain comptable n'a été possible que grâce à de nombreux et importants amortissements extraordinaires effectués principalement sur le bâtiment de la laiterie durant ces dernières années

**Sur la base des comptes et du rapport de vérification établi par l'organe de révision mandaté, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes des investissements 2007 qui se soldent par un excédent de produits de Fr. 1'963'097.70.**

**M. Jean-Denis Chavillaz** : à l'issue de ce rapport, y a-t-il des questions ? Cela ne semble pas être le cas et il s'agit maintenant d'approuver les comptes des investissements dans leur globalité.

**Au vote à main levée, les comptes des investissements 2007 bouclant avec un excédent de produits de Fr. 1'963'097.70 sont acceptés à l'unanimité.**

**M. Jean-Denis Chavillaz** : avant de fermer complètement ce volet sur les finances de notre commune, je n'aimerais pas omettre de remercier le personnel communal de l'administration, en particulier Mmes Annelise Chavillaz, trésorière et Corinne Terreaux, secrétaire communale adjointe et perceptrice d'impôts, pour l'excellence de leur travail. Elles contribuent ainsi dans une large mesure à la bonne santé de nos deniers.

## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Mise en place d'un accueil extrascolaire à Hauterive (FR)**

**M. Jean-Denis Chavillaz :** il s'agit dans ce dossier, d'accepter la modification du budget de fonctionnement 2008 suite à la mise en place, dès la rentrée scolaire 2008/2009, d'un accueil extrascolaire subventionné par la commune. En fait, lors de l'élaboration du budget 2008, nous n'étions pas prêts avec ce dossier pour intégrer les incidences financières de cet accueil extrascolaire.

Depuis un certain temps déjà, un groupe de parents de notre commune sollicite le Conseil communal pour l'introduction de cette nouvelle prestation communale en faveur des familles, en particulier pour celles dont les parents sont tous deux professionnellement actifs. Le Conseil communal salue l'initiative de ces citoyennes et citoyens de Hauterive (FR) et il est particulièrement satisfait que les nombreuses discussions que nous avons eues, aient finalement abouti à un projet concret et, en particulier, à la décision de créer une association chargée de mettre en place et, par la suite, de gérer la structure d'accueil. S'agissant d'un service rendu à la population de Hauterive (FR) et compte tenu des incidences financières mineures sur le ménage communal, le Conseil communal est favorable à son introduction et, partant, à subventionner son fonctionnement. S'agissant d'une dépense de fonctionnement, le budget 2008 de la commune doit être modifié et l'assemblée communale est appelée à se prononcer sur la modification du budget, à savoir une augmentation des charges de l'ordre de Fr. 10'200.00 et une diminution de recettes de Fr. 13'200.00 soit une incidence totale sur le budget de fonctionnement 2008 de Fr. 23'400.00. Pour les années suivantes, il faut s'attendre à un subventionnement annuel de Fr. 30'000.00. Ce montant sert à couvrir le déficit de cette structure d'accueil et les frais d'exploitation des locaux mis à disposition.

Je cède maintenant la parole à Mme Sager Tinguely, la personne clé de ce projet, pour qu'elle puisse nous présenter brièvement de quoi il s'agit concrètement lorsque l'on parle d'un accueil extrascolaire à Hauterive (FR).

**Mme Christine Sager Tinguely, Posieux :** je suis très contente de venir vous présenter ce que nous avons élaboré jusqu'à présent. Je voudrais juste préciser que c'est vraiment un travail de groupe et je voudrais remercier ces personnes pour tout le travail fait jusqu'à présent.

*Quelle est la mission d'un accueil extrascolaire ?* la mission d'un accueil extrascolaire est d'assurer la garde des enfants d'âge scolaire en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins.

*Activités :* les enfants sont sous la responsabilité d'un ou d'une responsable et entourés par la présence d'animateurs ou animatrices auxiliaires. Ces personnes vont :

- ◇ Accueillir les enfants avant le début de l'école, après l'école et pendant la pause de midi
- ◇ Servir des repas, le petit-déjeuner le matin, le dîner à midi et un goûter à 16h00
- ◇ Surveiller les devoirs des enfants de l'école primaire
- ◇ Prévoir toutes sortes d'activités créatrices, jeux, lecture, etc.

*Local de l'accueil extrascolaire :* dans un appartement de 4 pièces en face de l'école, dans le bâtiment de la halle de gym, donc juste une petite route à traverser qui comprend : une grande cuisine, un séjour et 3 autres pièces qui seront installées pour la lecture, les devoirs surveillés et une pièce est prévue pour le bureau de la responsable.

*Horaires d'ouverture* : le matin de 07h00 à 08h50 soit jusqu'à l'entrée des petits à l'école enfantine – à midi, les enfants seront accueillis dès 11h30 jusqu'à 13h30, heure de reprise de l'école – est prévu également un accueil pour les après-midi d'alternance pour les enfants de l'école enfantine, 1 et 2P, le mardi et jeudi de 13h30 à 15h40 – le soir à partir de 15h40 soit dès la sonnerie et jusqu'à 18h00.

*Barèmes* : les parents vont participer financièrement à l'accueil de leurs enfants. Est prévu 4 tarifs selon le revenu annuel brut du ou des parents :

- ◇ Tarif A : jusqu'à Fr. 30'000.00
- ◇ Tarif B : de Fr. 30'000.00 à Fr. 60'000.00
- ◇ Tarif C : de Fr. 60'000.00 à Fr. 100'000.00
- ◇ Tarif D : plus que Fr. 100'000.00

Exemple pour le tarif B : chaque tranche de période d'accueil sera facturée Fr. 8.00. Le repas est compté en sus.

Des réductions sont prévues pour les parents ayant plusieurs enfants fréquentant l'accueil : ./ 15% pour le 2<sup>ème</sup> enfant inscrit et ./ 25% dès le 3<sup>ème</sup> enfant inscrit. Les repas sont facturés au prix coûtant et les frais de garde sont déductibles des impôts.

*Pourquoi un accueil extrascolaire ?*:

- c'est un besoin réel exprimé par la population de Hauterive (FR) selon un sondage effectué en 2006 auprès de tous les parents dont les enfants fréquentent l'école. Le résultat de ce sondage démontre que 27 enfants seraient inscrits à l'AES.
- l'office fédéral de la statistique l'a montré, en 2005, 59% des femmes en âge de travailler sont actives et ce chiffre est en nette augmentation
- l'augmentation du nombre de familles monoparentales
- les horaires scolaires ne sont pas toujours compatibles avec les horaires de travail des parents.

*Conséquences pour la commune* : ce qui est important, c'est un plus pour la commune dans le sens où on dégage :

- une augmentation de l'attractivité de la commune pour les jeunes familles. C'est effectivement un argument pour l'installation des jeunes familles
- un effet positif sur la consommation et les recettes fiscales. En effet, une étude faite d'abord à Zurich et qui ensuite a été reconduite en Romandie a montré que chaque franc investi pour les structures d'accueil extrafamilial et extrascolaire rapporte trois à quatre francs à la collectivité par l'augmentation des recettes fiscales. En permettant aux deux parents d'être actifs professionnellement, cela augmentera leur revenu et ainsi augmenter leurs impôts
- permettre aux deux parents de travailler aura aussi pour conséquence de baisser les dépenses liées à l'aide sociale et également permettre la création de postes de travail (responsable et animateurs/trices engagés par l'association).

Je donne maintenant la parole à M. Patrik Cudré-Mauroux qui va vous parler du plan financier.

**M. Patrik Cudré-Mauroux, Ecuwillens** : c'est à moi qu'échoit la lourde tâche de vous parler « fric ». Je vous présente un plan financier que nous avons mis sur pied et qui concerne les années 2008 à 2012. L'année 2008 est calculée sur 4 mois puisque l'accueil extrascolaire débutera avec l'année scolaire 2008/2009. Le poste « charges d'exploitation » comprend les charges liées aux salaires et frais de personnel et d'autres charges telles que le loyer du local, l'électricité, l'eau, diverses assurances, matériel de bricolage, etc. Le poste « produits d'exploitation » comprend les contributions qui

représentent les participations versées par les parents et autres revenus qui représentent les frais pris en charge par la commune, notamment la location du local puisque la commune nous dispense gracieusement d'un loyer. Enfin, les autres subventions et dons notamment les subventions versées par l'Office fédéral des assurances sociales et divers dons (loterie romande, etc.).

Pour la 1<sup>ère</sup> année complète d'exploitation (2009), nous comptons avec un déficit d'env. Fr. 2'000.00 et comparativement pour l'année 2012, on arrive à un déficit important de Fr. 31'000.00. Pourquoi cette augmentation de déficit ? Simplement, le poste autres subventions, on constate qu'en 2012 il est de zéro. En effet, les subventions de l'OFAS sont versées sur une période de 3 ans maximum. J'aimerais tout de suite relativiser ce chiffre de 30'000.00 puisque finalement cela représente Fr. 1.25 par habitant et par mois pour la commune ou 0,4% du budget global de la commune. Je tiens également pour terminer à mettre en exergue que, si vous comparez les contributions versées par les parents de l'ordre de Fr. 75'000.00 par rapport aux charges d'exploitation totales de Fr. 127'000.00, les parents prennent à leur charge environ le 60%. Je tiens encore à rappeler qu'un franc investi pour ce genre d'accueil, rapporte entre Fr. 3.00 et 4.00 pour la collectivité publique.

**M. Jean-Denis Chavillaz :** je vous commente maintenant les conséquences financières sur le budget 2008. Je rappelle que l'enjeu n'est pas de dire oui ou non nous voulons un accueil extrascolaire mais si l'on n'accepte pas la modification du budget, c'est forcément non à l'accueil extrascolaire. Il s'agit de la perte de la location de l'appartement que nous mettons à disposition de l'AES et différentes charges telles que photocopies et diverses fournitures, achat unique en 2008 d'un équipement d'informatique, participation au déficit (c'est la garantie de la commune vis-à-vis de l'AES) soit une participation communale pour le budget 2008 de Fr. 10'200.00 en charge et de Fr. 13'200.00 en recette en moins, d'où une incidence totale de Fr. 23'400.00. Concrètement, le budget change légèrement d'aspect. Les dépenses s'élèvent à Fr. 6'735'761.00 – les recettes à Fr. 6'718'682.00 soit un excédent de charges (déficit) de Fr. 17'079.00 alors que nous avons un bénéfice initial de Fr. 6'321.00. Je donne maintenant la parole à la commission financière.

**M. Martin Tinguely :** les montants estimés pris en charge par la commune sont :

Année scolaire 2008 (4 mois)	Fr. 23'400.00
Année scolaire 2009	Fr. 22'000.00
Année scolaire 2010	Fr. 24'500.00
Année scolaire 2011	Fr. 40'200.00
Année scolaire 2012	Fr. 51'000.00

L'accueil extrascolaire bénéficie de subventions de l'OFAS qui à partir de l'année 2009 vont diminuer pour s'éteindre durant l'exercice 2012. La diminution de subventions va générer une augmentation de prise en charge des frais par la commune.

**La commission financière préavis favorablement la modification du budget 2008 suite à la mise en place d'un accueil extrascolaire à Hauterive (FR).**

**M. Jean-Denis Chavillaz :** merci à M. le Président. Je donne maintenant la parole aux citoyens.

**M. Romain Thalmann, Ecuwillens :** j'ai aucun problème par rapport aux montants qui sont dérisoires mais j'ai un petit problème de fond. Est-ce que le groupe de travail pourrait m'expliquer pourquoi c'est à la communauté de financer les besoins d'une minorité ? Si on prend 27 enfants sur 2000 habitants, cela représente un tout petit pourcentage. Normalement les recettes fiscales d'une commune sont là pour servir les intérêts de la majorité. Là, à mon avis pour 27 personnes, c'est une minorité. De plus, si l'on commence à financer X petits projets, même s'ils paraissent bons, ils vont gentiment peser et les 3 à 4 francs amenés en recettes fiscales ne parlent pas de ce qu'ils amèneront en charges fiscales. Comment expliquer le financement par la commune pour un projet destiné à la minorité ?

**M. Jean-Denis Chavillaz :** je répondrai d'abord parce que lorsque l'on parle de finances et de couverture de déficit, c'est une question communale avant tout. Le Conseil communal est parti de l'idée suivante : le service que nous rendons aux parents qui veulent bénéficier de cet accueil extrascolaire vaut un certain investissement. Il est tout à fait courant que, dans le budget de fonctionnement d'une commune, on trouve des participations dont une grande partie de la population ne bénéficie pas mais qui vont directement dans un groupe mineur, ne serait-ce que les subventions que nous accordons aux sociétés sportives formatrices de jeunes. Ces actions s'inscrivent dans un service rendu à la population même si ce n'est pas l'entier de la population. C'est un aspect purement financier qui a été débattu au sein du Conseil communal.

**M. Maurice Clerc, Ecuwillens :** le budget a été établi en fonction de 27 élèves. Que se passera-t-il s'il y a plus ou moins d'élèves ? Est-ce que la charge financière communale change ou est-ce que la commune a pris un engagement financier par rapport à un nombre d'enfants fixes ?

**M. Jean-Denis Chavillaz :** il y a là un petit effet de seuil, ce qui veut dire qu'à partir d'un certain nombre d'élèves pris en charge, il faut également un certain nombre de personnes d'encadrement. Suivant que vous vous trouviez juste en dessous du seuil (minimum 8, 16, 24) par exemple 23 élèves, on a besoin d'une personne d'encadrement en moins et si par exemple nous avons 25 élèves, on a besoin d'une personne de plus et forcément quelques coûts supplémentaires. La différence n'est pas énorme puisque la personne responsable de l'accueil est prévue pour le nombre d'enfants inscrits qu'ils soient 27, 35 ou 40 et c'est le personnel auxiliaire d'appoint qui complète l'équipe. Je précise encore que la personne responsable est une professionnelle qui dispose des autorisations nécessaires à ce travail.

**M. Clovis Galley, Ecuwillens :** admettons que le nombre de demandes augmente considérablement étant donné que la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine est bientôt obligatoire, comment au niveau de la responsabilité des engagements financiers, cela va-t-il fonctionner ? Les locaux seront trop petits, quel est le futur par rapport aux places disponibles ? Un tri sera-t-il effectué en fonction des enfants inscrits ?

**Mme Christine Sager Tinguely, Posieux :** d'abord, 27 enfants ne représentent pas 27 élèves à la fois mais 27 enfants répartis sur la semaine. Nous avons un local qui fait 100 m<sup>2</sup> et les normes du service de l'enfance et de la jeunesse indique 3 m<sup>2</sup> par enfant. Je pense que nous avons de la réserve. S'il faut en arriver à des choix, il y aura des priorités qui sont prévues dans le règlement de l'association. Ce sont les familles monoparentales qui ont la priorité.

**M. Jean-Denis Chavillaz :** un élargissement de la capacité d'accueil doit faire l'objet d'une nouvelle convention entre l'association et la commune. Dans le bâtiment de la halle de gym, il y a encore un studio (actuellement loué) mais qui pourrait par la suite servir

pour un agrandissement. On peut également décider si la demande est forte, comme pour la structure de la petite enfance, un nombre maximum de places qui ne doit pas être dépassé.

**M. Patrik Cudré-Mauroux, Ecuwillens :** je souhaite revenir sur la question : pourquoi un tel service pour une minorité ? Ce service ne s'adresse pas forcément à une minorité. Les contacts que nous avons pris avec d'autres communes qui ont déjà mis sur pied une telle structure, nous ont appris que, dans les années qui ont suivi la mise sur pied, les demandes ont explosé et la structure fonctionne très bien. Ensuite, la question sur le financement en cas d'explosion du nombre de demandes ? Il est clair que les charges vont quelque peu augmenter mais les contributions vont également augmenter. Ce qui ne figure pas non plus sur le plan financier, c'est que le comité provisoire a décidé de faire une recherche de sponsors pour justement limiter au maximum la couverture du déficit prise en charge par la commune.

**M. Romain Thalmann, Ecuwillens :** j'aimerais répondre à Mme Sager Tinguely qui a dit que souvent le but, l'objectif était pour les familles qui faisaient un choix, que pour les deux parents qui travaillent, c'était un soutien. Pour moi, le choix que les deux parents travaillent dans une famille, ce n'est pas une fatalité, c'est un choix. Donc dès le moment où on fait ce choix, je pense que ce sont ces gens qui doivent financer leur besoin et non pas à la collectivité de financer ce choix. Par rapport aux recettes fiscales, je ne suis pas certain que l'on ait les mêmes statistiques. En général, une famille qui a deux enfants, a un certain nombre de charges qui ne lui permettent pas d'avoir de gros revenus fiscaux pour la commune.

**M. Maurice Clerc, Ecuwillens :** je m'oppose complètement à cette notion que les quelques enfants qui participeront à cet accueil extrascolaire sont une minorité, ça me choque, ça me scandalise même. Nous avons tous été enfant une fois et n'oublions pas que les enfants qui participeront à cet accueil extrascolaire seront ceux qui voteront dans cette salle dans 15 ans et qui seront les futurs citoyens de la commune.

**M. Romain Thalmann, Ecuwillens :** je comprends tout à fait que c'est un sujet émotionnel et c'est la raison pour laquelle je demande que le vote soit à bulletins secrets.

**Mme Marie-Christine Chavallaz, Ecuwillens :** si j'adhère à la théorie de M. Thalmann pour ce qui est des minorités dans la commune, la commune devrait cesser de subventionner le home du Gibloux puisqu'il s'agit que d'une minorité, la commune devrait cesser de soutenir le service social, ce n'est qu'une minorité qui bénéficie du service social. En suivant ce genre de raisonnement, la commune fait un minimum de choses pour ses citoyens, ne touchant que le 90% des gens, puis les autres on les laisse de côté, débrouillez-vous.

**M. Jean-Denis Chavallaz :** je rappelle que nous sommes en face d'une demande de vote à bulletins secrets. La procédure, selon l'art. 18 de la loi sur les communes, stipule : *En principe, l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret, lorsque la demande qui en est faite, est admise par le 1/5<sup>ème</sup> des membres présents. Pour ce soir, le 1/5<sup>ème</sup> est égal à 26 voix.*

**Vote :**

**Au vote à main levée, la demande de M. Romain Thalmann que le point 5 de l'ordre du jour fasse l'objet d'un vote à scrutin secret est rejetée. (6 oui).**

La parole n'est pas demandée.

**Au vote à main levée, la modification du budget de fonctionnement 2008 pour un montant total de Fr. 23'400.00, ramenant ainsi l'excédent de produits à Fr. 6'321.00 à un excédent de charges de Fr. 17'079.00 est acceptée à la majorité (1 non).**

**M. Jean-Denis Chavillaz :** je remercie le groupe de travail qui a consacré de nombreuses soirées pour trouver une solution à la mise sur pied de cet accueil extrascolaire.

---

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : assainissement du collecteur EC « Grand Marais » à Ecuwillens**

**M. Jean-Denis Chavillaz :** je cède directement la parole à M. Dominique Zamofing pour vous présenter cet objet.

**M. Dominique Zamofing :** j'aimerais d'abord vous situer l'endroit de ce collecteur. Vous avez la route qui traverse le secteur d'Ecuwillens et qui part en direction de l'aviation. Ce collecteur se situe dans le lieudit « grand marais » qui part depuis la nouvelle construction de M. Bladou et qui rejoint la route AF en direction de la future route de contournement. Il n'était pas prévu d'assainir ce collecteur durant cette période législative mais durant l'hiver des gouilles sont apparues dans le terrain. Il ne vaut pas la peine de dépenser de l'argent pour le réparer. En effet, lors de l'établissement du PGEE, nous n'avons pas réussi à passer de caméra à l'intérieur pour voir son état. On préfère poser un nouveau collecteur qui sera repris par la future route de contournement. Il a une longueur de 460 m et un diamètre de 40 cm. C'est un collecteur d'eaux claires qui récoltent les eaux des places, des routes et de toiture qui sont ensuite rejetées dans le collecteur qui passe sous le pont de l'autoroute, descend la route d'Arconciel et se jette dans la Sarine.

**M. Jean-Denis Chavillaz :** le coût de cet investissement s'élève à Fr. 260'000.00. Nous prévoyons de prélever sur la réserve que vous avez votée tout à l'heure, le montant de Fr. 100'000.00 et le solde de Fr. 160'000.00 serait financé par des capitaux disponibles sans avoir recours à un emprunt.

Avant de passer à la discussion de cet objet, je cède la parole à la commission financière.

**M. Martin Tinguely :** montant total de l'investissement demandé Fr. 260'000.00. Financement : prélèvement sur la réserve Fr. 100'000.00 et utilisation de capitaux disponibles de Fr. 160'000.00. Cet investissement ne fait pas partie du plan de législature 2006/2011.

**La commission financière préavis favorablement l'investissement de Fr. 260'000.00 pour cet objet.**

La parole n'est pas demandée.

**Au vote à main levée, l'assainissement du collecteur EC « Grand Marais » à Ecuwillens, pour un montant de Fr. 260'000.00, financé par le prélèvement sur la réserve de Fr. 100'000.00 et pour le solde de Fr. 160'000.00 par des capitaux disponibles est accepté à la majorité (1 non).**

---

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : aménagement de feux lumineux à l'entrée Nord de Posieux**

**M. Jean-Denis Chavillaz :** à plusieurs reprises, des citoyennes et citoyens de la commune se sont inquiétés de la sécurité des enfants se rendant à l'école, notamment pour la traversée de la route cantonale au débouché du quartier du Vany. Nous sommes aujourd'hui à même de vous présenter un projet et je cède la parole à M. Joseph Gumy pour la présentation détaillée de cet objet.

**M. Joseph Gumy:** le projet est la pose de feux lumineux sur la route cantonale en direction de Fribourg et Bulle, juste à l'intersection du Vany. Nous avons, depuis quelques années déjà, demandé au service des ponts et chaussées, la limitation de vitesse à 50 km/h sur ce tronçon avec une réponse toujours négative. Au mois d'octobre 2007, après une nouvelle demande de notre part, nous avons reçu une autorisation provisoire de poser des feux lumineux, étant donné le nombre d'enfants qui traversent pour se rendre à l'école. Ces feux seront double face et toujours verts. Ils passeront au rouge uniquement par actionnement du bouton lorsque des gens voudront traverser. Cela créera peut être quelque bouchon mais cela diminuera peut être un peu le trafic (les gens venant de Rossens, Farvagny, etc. prendront l'autoroute).

**Rapport de la commission financière, M. Martin Tinguely :** montant de l'investissement demandé Fr. 35'000.00. Financement : utilisation des capitaux disponibles.

**La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 35'000.00 pour cet objet.**

La parole n'est pas demandée.

**Au vote à main levée, l'aménagement des feux lumineux à l'entrée Nord de Posieux pour un montant de Fr. 35'000.00, financé par des capitaux disponibles est accepté à l'unanimité.**

---

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : divers**

**M. Jean-Denis Chavillaz :**

- ❖ **Etat d'avancement du projet de la route de contournement d'Ecuwillens:** les oppositions ont été rejetées par la Direction de l'aménagement et des constructions (DAEC) et le Conseil d'Etat a approuvé cette réalisation la semaine dernière.

Aujourd'hui, nous avons reçu l'autorisation de construire de la DAEC tout en confirmant que le solde de la subvention dû à l'ancienne commune d'Ecuvillens sera versé. Il est prévu de débiter les travaux à la fin de ce mois d'avril 2008.

- ❖ **Salle communale à Ecuvillens** : les services de l'Etat, consultés dans le cadre de la mise à l'enquête de ce projet, ont maintenant tous rendu leur copie et le dossier est aujourd'hui au Service de l'aménagement et des constructions (SeCA) avant de passer à la Préfecture. Tous les services ont donné un préavis favorable y compris le Service de l'environnement qui devait notamment se prononcer sur la question de la centrale de chauffe au bois et ses incidences sur l'environnement immédiat de la salle. Compte tenu des oppositions devant encore faire l'objet de décision de la Préfecture, les architectes tablent sur un début des travaux au plus tard en janvier 2009 pour terminer en février 2010. Ce qui veut dire que l'on devrait, d'ici la fin de cette année, avoir la mise en place de l'installation du chantier de la nouvelle salle.
- ❖ **Antenne UMTS de Swisscom** : le Conseil communal a signé un contrat avec Swisscom pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile de la nouvelle génération (norme UMTS) sous la toiture du bâtiment de l'administration communale. L'installation de ce matériel devra préalablement faire l'objet d'une mise à l'enquête publique qui devrait intervenir dans le courant de cet automne. La mise en service est prévue pour le printemps 2009.
- ❖ **Bluewin TV** : l'entreprise Swisscom nous a confirmé, par écrit, que les infrastructures nécessaires à la réception des programmes de télévision par le biais de Bluewin TV seraient opérationnelles au 30 juin 2008. Je rappelle que les personnes intéressées par ce mode de transmission télévisuel pourront, dès ce moment-là, présenter une demande à Bluewin TV. La couverture de l'ensemble du territoire communal n'est cependant pas garantie. Aussi, il y a lieu de se renseigner préalablement auprès de Bluewin TV qui, via son site Internet, vous confirmera ou non vos possibilités de raccordement.
- ❖ **Fusion des communes du Gibloux** : je vous rappelle que j'ai orienté brièvement lors de la dernière assemblée communale que, la Conférence des Syndics du Gibloux, composée des communes de Corpataux-Magnedens, Rossens, Farvagny, Le Glèbe, Vuisternens-en-Ogoz et Hauterive (FR), s'est réunie pour examiner si une fusion des 6 communes était envisageable. Comme convenu entre les Conseils communaux des 6 communes, les exécutifs communaux, après avoir assisté à une séance d'information à Corpataux et après avoir pris l'avis du personnel administratif qui a été intégré dans la réflexion dès le début, ont donné leur position par rapport à une entrée en matière sur le projet de fusion. Le Conseil communal est d'avis que la procédure est prématurée et qu'il y a lieu de procéder, avant une éventuelle fusion, à des améliorations des structures de collaboration actuelles (ACG) et, subsidiairement, de procéder à des fusions respectant le principe de proximité et les collaborations déjà existantes dans certaines communes. Le Conseil communal de Le Glèbe et, dans une moindre mesure celui de Farvagny qui demande de ne pas entrer en matière avant 3 à 5 ans pour laisser le temps à la commune de Vuisternens-en-Ogoz d'assainir sa situation financière, sont aussi de notre avis. Les Conseils communaux de Rossens, Corpataux-

Magnedens et Vuisternens-en-Ogoz sont par contre favorables à une entrée en matière.

- ❖ **Projet de modification de la décharge contrôlée pour matériaux inertes exploitée par Sables et Graviers Tuffière :** une information détaillée figure dans le bulletin d'information (pages 63 et 64). En résumé, on peut dire que les modifications proposées par la société d'exploitation du site (SGT) vont dans le sens d'une utilisation maximale de stockage de matériaux inertes (essentiellement des matériaux de construction propres) lors du comblement de la gravière. En remblayant jusqu'à hauteur de la route cantonale, SGT obtient une augmentation du volume par rapport à la situation actuelle. Dans le projet qui a été autorisé à l'époque, il y avait un niveau en dessous de la route cantonale. Dans le futur projet, il est prévu de remblayer jusqu'à hauteur de la route, c'est-à-dire de revenir à la cote naturelle. Parallèlement, SGT renonce à combler certaines surfaces avec des matériaux inertes et c'est là que la commune est intéressée, pour préserver les captages d'eau du Consortium du Graboz, à long terme (on parle de 1000 litres/minute). En discutant avec SGT, nous avons obtenu que la partie des sources ne servira pas de décharge pour matériaux inertes. L'augmentation du trafic routier liée au comblement de la décharge par des matériaux inertes ne se répercute non pas sur la densité du trafic mais sur la durée, étant donné qu'il faudra plus longtemps pour combler la décharge. Le Conseil communal est en négociation avec l'entreprise SGT pour obtenir certaines compensations, en particulier dans le domaine de l'aménagement de la traversée de Posieux. Quoiqu'il en soit, les modifications demandées devront faire l'objet d'une mise à l'enquête publique et d'un rapport d'impact.
- ❖ **Centre d'instruction pour sapeurs-pompiers à Posieux sur le site de Châtillon :** l'établissement cantonal des assurances du bâtiment (ECAB) envisage la construction d'un très important centre cantonal de formation des sapeurs-pompiers dans la zone ECAB de notre plan d'affectation des zones. Située à Châtillon, cette zone a comme objectif le développement d'une infrastructure à vocation cantonale destinée à la formation des sapeurs-pompiers. Le projet de plusieurs millions de francs, nécessite cependant la modification de notre plan d'aménagement local (PAL), la hauteur maximale étant fixée aujourd'hui à 8 mètres. Elle devrait être portée à 15 mètres pour permettre la construction d'une tour destinée à l'entraînement des sapeurs-pompiers dans une maison d'habitation de plusieurs étages. Le Conseil communal est entré en matière et l'ECAB a mandaté notre urbaniste pour procéder à cette modification qui fera ensuite l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Je vous cède maintenant très volontiers la parole.

**M. Jacques Magnin, Ecuwillens :** concernant la modification du PAL, une simple dérogation ne serait-elle pas suffisante ?

**M. Jean-Denis Chavillaz :** nous avons eu exactement la même approche au départ, mais la modification est trop importante pour passer par une dérogation. Le canton exige la modification de cet article qui sera mis à l'enquête durant 30 jours.

**Mme Elsbeth Brügger, Ecuwillens :** j'aimerais savoir ce que le président du Consortium du Graboz pense du projet de la DCMI ?

**M. Jean-Denis Chavillaz :** nous avons la chance d'avoir avec nous ce soir M. Jean-Pierre Stirnimann, président du Consortium des eaux du Graboz qui connaît parfaitement le dossier et qui défend les intérêts du Graboz dont le 50% est à la commune.

**M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux :** tout d'abord, une question de procédure. Je constate que M. Georges Bertschy qui est directeur de cette société est présent à cette assemblée. Je propose qu'on lui pose les questions techniques par rapport à ce dossier et ensuite qu'il se récuse pour que l'on puisse discuter à huis clos. Est-ce que cette proposition est acceptable ?

**M. Jean-Denis Chavillaz :** dès le moment où il n'y a pas de décision à prendre, c'est discutable. Si M. Bertschy est d'accord avec cette procédure, on veut bien l'écouter.

**M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux :** j'ai une première question technique pour M. Bertschy : est-ce exact que la DCMI qui est en place depuis plusieurs années ne figure pas sur le plan d'aménagement à long terme ?

**M. Jean-Denis Chavillaz :** c'est une question communale. Effectivement, cette DCMI bénéficie d'une autorisation cantonale en bonne et due forme. Par contre, le plan d'aménagement local n'a pas été mis à jour par la commune. Les services de l'Etat ont demandé que dans la procédure qui va être lancée dans le cadre de la modification du PAL, soit prise en compte la mise à niveau respectivement la mise en conformité du PAL.

**M. Georges Bertschy, SGT :** donne d'abord un historique sur les différents permis octroyés et les extensions ainsi que la situation générale. En 1994, l'étape 4 avec un périmètre d'exploitation qui se situe en limite de nos forêts, a fait l'objet d'un dernier permis. Il faut savoir que les eaux du Graboz transitaient au travers de la gravière pour finir par être captées par différents puits en aval. Afin d'obtenir ce permis d'exploiter cette étape 4, SGT a dû construire une station de pompage pour le Graboz avec l'implantation de plusieurs puits qui se situent en amont de l'installation. Le coût de cette installation, environ 2 millions et demi, a été totalement pris en charge par SGT et normalement, nous devions garantir les 750 litres qui étaient prélevés à l'aval de cette étape 4. On a pu voir que ces volumes ont été sans problème atteints, puisque je crois savoir sans avoir de connaissance précise, qu'actuellement il y a environ 1000 litres/minute qui sont prélevés à cet endroit. Bien sûr que cette construction était liée à un arrêt de l'exploitation des captages en aval. Ce qui n'a pas été fait directement et on a constaté qu'après l'implantation de ces fameux puits en amont de la gravière, on avait toujours environ 750 à 1000 litres d'eau qui transitaient toujours au travers de la gravière. Ce qui revient à dire que ces différents puits qui ont été exécutés n'ont pas récolté la totalité de ces eaux. Entre deux, les législations ont changé. Il fut un temps où on avait des places de décharges 1, 2 et 3 et là, l'Office fédéral a mis en place un planning de gestion des décharges. Nous avons trois types de décharges bien distinctes. Une première qui s'appelle « décharge pour matériaux d'excavation, matériaux propres ». Cela signifie que dès le moment où l'on effectue un terrassement dans un terrain qui n'a pas été remué, on peut considérer ces matériaux comme étant propres, également considérés comme un déchet. Le deuxième type intitulé « décharge contrôlée pour matériaux inertes ». Dans ces matériaux inertes qui sont essentiellement des matériaux de terre cuite, des bétons, plâtres, laine de verre, matériaux issus de la construction. Pour stocker ces matériaux, il a fallu apporter des sécurités et nous avons profité des boues de lavage de nos graviers pour effectuer des étapes. Il situe les 4 étapes sur un plan. Avec l'épaisseur des boues de lavage, nous avons pu apporter la preuve qu'à partir d'une certaine épaisseur, à savoir 8 mètres, nous avons une garantie d'étanchéité presque totale puisque l'on a un facteur de 10 puissance 9 soit un coefficient de pénétration quasiment nul. Cette façon d'opérer nous

a permis justement, par le biais d'autorisation conforme, de créer ces différents bassins et d'obtenir ainsi ce permis d'exploiter une DCMI. Le canton, avec l'application de cette loi fédérale, il faut dire qu'il y a quelques petites erreurs qui ont été commises, petites cela dépend à quelle échelle, mais la première problématique que nous avons rencontrée, c'est justement avec le Graboz puisque nous avons toujours ce flux d'eau qui traversait la gravière. Nous sommes conscients que l'eau c'est une valeur sûre et que l'on en aura encore besoin à long terme et bien après l'exploitation de la gravière, tant et si bien que l'on a troué l'enveloppe pour essayer dans le futur de récupérer ces eaux. Une nouvelle loi est arrivée entre temps qui est en rapport direct avec le cadastre des sites pollués et contaminés et on est tombé devant un réel problème, puisqu'une exploitation de ce type (gravière) est considérée comme site pollué. La première incidence est que sur un site pollué, nous n'avons pas de zones de protection S1, S2, zones de proximité et en aucun cas nous n'aurons la possibilité de prélever ces eaux en aval, après la remise en état de la gravière. Restait donc une solution pour remédier à cette problématique, au vue de l'exploitation actuelle on était en fond de fouille à savoir à moins 45 mètres, comme l'eau traverse à ce niveau là, essayons de faire un captage, de canaliser ces eaux sous le remblai et les récupérer. Cela impliquait des frais pour l'installation de ces conduites, on a également demandé l'autorisation d'exécuter ces captages, autorisation délivrée. Ces tuyaux ont été posés et actuellement nous avons des mesures précises qui sont effectuées mensuellement tant sur la qualité de l'eau que sur les débits. J'avais proposé que l'on crée avec nos moraines de découvertes, une digue (il la situe sur un plan) et d'effectuer un captage pour le Graboz. Ces eaux pourraient rester en rétention dans une partie de l'exploitation et en compensation nous avons demandé de pouvoir effectuer la mise en forme au niveau de l'état actuel du terrain naturel. Cela implique, pour nous, la suppression de la zone artisanale puisqu'elle tombera en zone de protection, actuellement cette zone est également considérée comme site pollué nécessitant un assainissement. Notre idée, était de proposer une remise en état au niveau, avec un remblai sur toute la partie qui reste encore à exploiter et avec des matériaux uniquement propres. Ce volume supplémentaire représente un peu plus de 800 à 1000 m<sup>3</sup>. Il faut encore savoir que l'inscription au cadastre des sites pollués, il y a un premier responsable au niveau juridique légal, le pollueur est le premier payeur, s'il ne répond plus ou s'il n'est plus là, c'est le propriétaire du fond qui devra intervenir. Ce qui revient à dire que sur ces parcelles qui ne nous appartenaient pas, les gens ont mis leur veto sur cette restriction et malheureusement il n'y a aucune possibilité d'aller à l'encontre de cette loi. Nous avons donc dû acheter ces terrains. A ce jour, il faut savoir que le Graboz n'a pas de concession pour exploiter en aval et c'est une démarche qui devra être entreprise. Je pense que suite aux contacts que nous avons eus avec le Conseil communal et le Graboz, nous avons tous la volonté de préserver l'acquis et je suis persuadé qu'au niveau des études actuelles et le système mis en place, on arrivera parfaitement à garantir ces eaux pour les futures générations.

**M. Jean-Denis Chavillaz :** je remercie M. Bertschy pour ses informations. Je rappelle qu'il y aura toute une procédure de mise à l'enquête pour autoriser cette réalisation soit : modification de la cote de restitution – permis d'exploiter les matériaux graveleux de la parcelle 1312 qui aujourd'hui n'est pas encore exploitée et enfin la modification du RCU.

**M. Dominique Sprumont, Posieux :** je suis un peu surpris. Nous avons eu dans le bulletin communal une information pour une procédure qui devrait être mise à l'enquête prochainement et je suis également surpris que ce soit M. Bertschy qui vienne nous présenter la situation puisque nous avons là une vision unilatérale. J'aimerais bien reposer

la question à M. Stirnimann par rapport à la réalité. Je me souviens d'une assemblée communale à Posieux sur la gravière où le Conseil communal nous avait dit que tout était en ordre et il s'était avéré que rien n'était en ordre. Je ne pense pas du tout que ce soit le cas maintenant puisque nous avons changé de situation mais j'aimerais quand même entendre M. Stirnimann pour savoir si nous avons des garanties. Notez qu'à la page 64 du bulletin, il est noté qu'un rapport d'impact sera mis en consultation et qu'il établit déjà que tout est en ordre.

**M. Jean-Denis Chavallaz :** avant de céder la parole à M. Stirnimann, je veux juste préciser. Il faut bien comprendre l'intention du Conseil communal. Nous avons discuté de ce dossier avec les représentants de SGT, on est directement impliqué dans le Consortium du Graboz et nous voulions, étant donné que c'est un dossier important, informer préalablement les citoyens. Il n'est pas question pour nous d'une prise de position en faveur ou en défaveur. Ce sont en effet les études qui seront présentées lors de la mise à l'enquête publique qui détermineront notre position.

**M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux :** je pars du point de vue qu'il faut conserver cette matière première qui est de l'eau potable de 1000 litres/minute ce qui équivaut à environ 1'700'000 litres par jour. Mesdames, Messieurs, c'est une quantité énorme, c'est plus que la consommation de notre commune à ce jour. Une remarque préalable. Mon intention n'est pas de discuter ni de travailler contre SGT, mon intention c'est de garantir, respectivement de m'investir pour obtenir le maximum de garanties vis-à-vis de ce projet. Malheureusement, j'ai un constat sur le plan à long terme, respectivement le plan des eaux. Chacun sait que s'il veut construire une petite baraque, il doit demander un permis et peut avoir des problèmes avec le canton, à l'exemple de M. Berset pour un cabanon pour 2 moutons et 2 ânes. Par contre, on constate que des DDMI ont été mises en place sans que la zone ait été homologuée. Je trouve que cette procédure, respectivement l'attitude du canton et de l'Etat, un peu légère. Pour approfondir les soucis, je vous donne 2, 3 exemples. En 2002, SGT a un permis d'exploitation concernant le gravier. On a constaté sur place que cette société creuse vraiment dans la nappe jusqu'à 3 mètres de profond dans l'eau. On sait que le permis de construire parle de 2 mètres d'épaisseur de réserve et cette cote doit être respectée. Or, ce permis, dans ce cas, n'a pas été respecté. Je parle toujours des garanties et je vous donne un autre exemple. On parle d'une DDMI qui s'appelle une décharge contrôlée de matériaux inertes. Personnellement, j'ai de la peine avec ce terme. Cette même société a eu la possibilité d'entreposer des boues qui sont venues du tunnel du Loetschberg et l'on sait à présent qu'elles sont nocives. Je me demande pourquoi l'on n'a pas procédé, au préalable, à des analyses pour savoir s'il était judicieux d'entreposer des matériaux pareils. Ces deux exemples et j'en ai d'autres, montrent que cette entreprise, pour l'instant, n'a pas, non seulement, le cadre nécessaire pour pouvoir exploiter cette eau un jour et n'a pas, au travers des discussions, donné des garanties. De plus, aujourd'hui j'apprends que dans la future zone de protection, il y a des eaux polluées. Je trouve tout cela un peu faible. Dans l'ensemble, décharge contrôlée sur ce site, ce n'est pas une décharge contrôlée mais une décharge sauvage, DS tout simplement. J'ai un autre problème. Depuis 6 ans, je traite ce dossier et j'ai des ennuis avec ce dossier. J'essaie de défendre les intérêts de cette nappe mais j'ai des fois l'impression de parler à un mur. Je vous remercie de votre attention.

**M. Jean-Denis Chavallaz :** je crois que l'on ne va pas prolonger le débat sur ce sujet puisque l'on est dans une phase d'informations.

**M. Dominique Sprumont, Posieux :** vous nous avez présenté ce projet pour information et il est bien normal que l'on se pose des questions. Il y a des inquiétudes par

rapport à la pollution des eaux potables et c'est important de le souligner, l'eau même en Suisse deviendra une denrée rare et on apprend que vous, Conseil communal, vous demandez une compensation à la gravière afin de pouvoir exploiter davantage sa décharge. Je souhaite connaître finalement les gains supplémentaires que la gravière va avoir par rapport à nos gains. Quels sont les avantages pour la commune sachant que de toute façon la gravière est supposée l'assainir, la loi l'impose. Pourquoi, alors qu'elle a l'obligation légale d'assainir la situation, on lui donne l'occasion de continuer son exploitation pendant des années et des années supplémentaires ? Je comprends mal la notion de compensation.

**M. Jean-Denis Chavillaz :** il ne faut pas confondre les intérêts de la commune et ceux d'une entreprise privée. Ici, nous avons à faire à une entreprise privée et si elle fabriquait des jouets on n'en parlerait pas même si elle employait autant de surfaces et d'employés que SGT. C'est clair que c'est un sujet sensible et c'est bien pour cela que nous vous avons donné cette information. L'obligation du Conseil communal n'est pas de présenter formellement cet objet ce soir mais bien de rendre attentif l'ensemble des citoyens que des mises à l'enquête importantes auront lieu dans ce domaine. Maintenant, le Conseil communal comme le prévoit ses attributions va examiner ce dossier, il va négocier (comme je l'ai dit dans le mot introductif, il n'y aura pas plus de véhicules mais pendant plus longtemps suivant que l'exploitation se termine en 2010 ou en 2021). C'est donc à nous de faire la pesée d'intérêts. Je rappelle également que cette société privée a son siège sur la commune de Hauterive (FR), qu'elle paie régulièrement des impôts. En conséquence, nous n'avons pas à faire à une société qui branle au manche. Un autre point et c'est M. Jean-Pierre Stirnimann qui l'a soulevé, notre intérêt, c'est de garder la pérennité de ces sources d'eau, 1'740'000 litres par jour et pour garantir cette pérennité, nous devons faire certaines choses. Le Conseil communal, dans les discussions préliminaires que nous avons eues jusqu'à présent, estime que du moment que l'on disposera des garanties nécessaires, on aura assuré la pérennité des capteurs de cette eau. Cette situation mérite certaines compensations respectivement certains engagements de la part de la commune.

**M. Georges Bertschy :** je voudrais apporter certaines corrections. Dans les précédents permis qui nous ont été octroyés, nous avons l'autorisation de déposer des matériaux classe 2, à savoir des déchets tels que ceux que nous recevons. Suite à la classification des décharges, sans jamais parler de sites pollués, nous avons pu entreposer légalement ces matériaux, avec une mise à l'enquête officielle. En dernier ressort, il y a l'aspect sites pollués qui a été demandé par la Confédération (tous les garages de la commune sont concernés par ces pollutions). Ces pollutions sont sous contrôle et nécessitent soit un assainissement soit un contrôle et pour les bassins de DCMI, après 5 ans de contrôle, elles sont rendues comme pollution maîtrisée et localisée. SGT a toujours travaillé dans la légalité. Ce qui n'a pas été légal, c'est l'exploitation du Graboz en aval puisqu'en 94/95 elle aurait dû être fermée, de l'eau a été commercialisée illégalement. Je suis un peu outré par les propos de M. Stirnimann parce que SGT a toujours essayé de trouver des arrangements et tous les investissements conséquents qui ont été fait à ce jour, l'ont été aux frais de SGT.

**M. Jean-Denis Chavillaz :** je n'aimerais pas que l'on se borne à un dialogue entre deux personnes qui ne sont pas d'accord mais j'aimerais entendre des propos qui sont intéressants pour la commune.

**M. André Schaub, Posieux :** DCMI, décharges contrôlées de matières inertes, j'aimerais savoir comment elles sont contrôlées, qui définit la matière inerte, celle des métaux lourds

est inerte mais pollue méchamment les nappes phréatiques et qui contrôle la qualité et l'arrivée de ces matériaux qui seront déposés ?

**M. Jean-Denis Chavillaz :** le catalogue de ces matériaux autorisés existe. Les gravières ont une responsabilité comme n'importe quelle entreprise qui fait du recyclage. Pour les contrôles, M. Bertschy peut vous répondre.

**M. Georges Bertschy :** il y a des contrôles des matériaux à réceptionner. Dans un premier temps, on fait un contrôle visuel à la réception, les matériaux sont déversés sur le site, les matériaux tels que plastics et autres sont triés et depuis environ 3 mois on s'est muni d'un stroboscope pour les contrôles de métaux lourds. Pour en revenir à l'histoire des boues du Loetschberg, il faut savoir que c'est la Confédération qui nous a obligé à prendre ces déchets et les contrôles devaient être effectués par CSD. Nous n'avons pas pu intervenir sur la qualité mais nous avons reçu des analyses qui étaient déclarées conformes. Par contre, il y avait des valeurs nitriques (produits d'explosifs) qui se transforment en nitrate au contact de l'eau, qui étaient supérieures. Cette affaire est à charge de la Confédération puisque tous les cantons ont dû accepter ces déchets. Au niveau de la pollution, il y a également des analyses d'eau qui sont effectuées tous les mois.

**M. Charles Rolle, Posieux :** on a trouvé des traces de « chrome 6 » dans des prélèvements de la Tuffière. C'est une substance hautement toxique et je souhaiterais avoir des explications.

**M. Georges Bertschy :** effectivement, les analyses de « chrome 6 » ne se faisaient pas auparavant. Les moyens actuellement mis en place ont permis de sortir ces valeurs de « chrome 6 » essentiellement avec les boues du Loetschberg. Ce « chrome 6 » est issu de l'usure des têtes de forage des machines et à force d'effectuer des analyses nous avons trouvé des valeurs de « chrome 6 » sans nitrite dans l'exploitation. On s'est posé des questions et on a pensé que c'était dû aux dents des godets de nos machines. On a effectué d'autres analyses dans les bassins de boues et on a constaté, qu'avec le concassage des cailloux, on rencontrait également des traces de ce « chrome 6 ». On a poussé les recherches et on en trouvait en quantité assez importante également dans les bassins à béton et également dans le ciment. Pour terminer, le « chrome 6 » vous en trouvez partout dans vos maisons. Il donne ensuite l'explication de la fabrication du ciment.

**M. Christophe Emmenegger, Ecuwillens :** je vais changer de registre en vous demandant où on en était avec les mesures planifiées pour ralentir la vitesse sur le tronçon de la Route de Magnedens ?

**M. Jean-Denis Chavillaz :** c'est une excellente question. Dans le cadre de la réalisation de la route de contournement, nous avons reçu aujourd'hui également, le feu vert pour les mesures de modération. A l'entrée de la commune côté Rte de Magnedens, il y aura une surélévation à la hauteur du tilleul, bifurcation sur le Bois Cornard. C'est une importante modération de trafic de telle sorte qu'il sera impossible, à moins de prendre une volée monumentale, de rouler à 80 km/h. Ces travaux seront encore réalisés cette année.

**M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux :** je m'excuse si je reviens sur ces DCMI. On a constaté par le passé que le canton autorise une DCMI, sans demander aux propriétaires des fonds, sans demander aux exploitants de la source et si tout va bien sans demander à la commune. Si j'attire votre attention sur ce problème, c'est que je veux tout faire pour assurer cette eau. Jusqu'à maintenant, je vous rappelle que nous n'avons aucune garantie sur l'avenir de cette eau.

**M. Jean-Denis Chavillaz :** le message est reçu. Je répète qu'il nous appartient et que c'est notre responsabilité d'examiner en détail le dossier de mise à l'enquête et de formuler le préavis de la commune.

**M. Georges Karth, Ecuwillens :** j'aimerais demander une faveur. Serait-il possible d'introduire des mesures de sécurité sur le tronçon du carrefour près de chez Jean-Pierre Galley jusque chez Francis Galley. Il y a beaucoup d'enfants qui prennent le bus et les véhicules circulent entre 50 et 60 km/h. Je crois que la priorité c'est la sécurité des enfants, bien que je sois conscient que c'est peut être une minorité sur le plan de la population. Ensuite, concernant la suppression du point 4 de l'ordre du jour, je trouve dommage qu'on l'ait abandonné en entier et je pense qu'une information aurait été nécessaire. C'est un problème d'urbanisme. Est-ce qu'il ne faudrait pas l'étudier sur un plan local dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local ? Quels emplacements d'intérêt public et des emplacements de parking entre autres. La parcelle en question se trouve en zone d'habitations. Je rappellerai que dans les années 80, l'entreprise Achermann avait fait recours jusqu'au Tribunal fédéral pour pouvoir transformer ses installations et la commune qui était intervenue avait finalement gagné, de telle manière que ce qui figurait dans le RCU disait que : tous les bâtiments non conformes à une zone doivent disparaître. Pour terminer, j'ai entendu, lors de la présentation de la future salle communale, qu'il y avait suffisamment de places de parc. Je ne crois pas. Je pense que si le Conseil communal a cherché un emplacement au sud du village, c'est avec raison mais cela veut dire qu'il n'y a pas suffisamment de places de parc. Il reste aussi à savoir, si les places de parc ne peuvent pas être réalisées, il ne serait pas judicieux de prévoir ce parking sur la parcelle de Léon Chavillaz, à l'entrée du village en bordure d'autoroute. Je me demande également s'il est judicieux d'utiliser la place du village pour la construction d'un bâtiment, alors que l'on devrait plutôt l'installer entre les deux secteurs du village ?

**M. Jean-Denis Chavillaz :** concernant la sécurité entre le carrefour Rte de Magnedens et Rimbotzat, ce sera plus dur. Je rappelle que nous allons réaliser ces aménagements sécurisés sur la traversée du village et par la suite on pourra analyser les tronçons où il y a moins de circulation. Ensuite, concernant le point 4, nous avons l'opportunité d'acquérir ce terrain parce que la banque créancière veut s'en séparer. Malheureusement, il s'agit d'un site pollué. Il s'agissait de ne pas se lancer dans une aventure. Si, d'entente avec le Service de l'environnement, le site présentait des taux de pollution qui ne nécessitaient pas d'intervention, le Conseil communal aurait été intéressé de l'acquérir. Si par contre, il présentait un taux de pollution élevé nécessitant des investissements pour des travaux d'assainissement lourds, il aurait été hors de question pour le Conseil communal de prendre à sa charge la dépollution de l'entier de ce terrain. C'est la raison pour laquelle nous avons mandaté le bureau CDS pour effectuer une étude sur la base des capteurs existants sur la parcelle et les résultats sont arrivés cet après-midi. Cette première partie des résultats démontre qu'il suffit d'une surveillance de ce site, sans intervention. C'eût été une possibilité, dans la partie la plus polluée, en faisant une simple étanchéité, d'aménager un certain nombre de places de parc et dans la partie non polluée, l'utiliser pour de la construction d'intérêt public. Pour ce qui est des places de parc de la salle, il est clair que je maintiens ce que j'ai dit. Il y a suffisamment de places de parc selon la réglementation. Le Service des ponts et chaussées dans son préavis le confirme. Suffisamment d'après le règlement mais de toute façon insuffisant aujourd'hui pour les cas exceptionnels. Là aussi, il y a un phénomène particulier. On ne veut pas créer d'énormes places de parc pour couvrir les besoins de quelques manifestations, c'est contraire au principe de l'aménagement.

**M. André Schaub, Posieux :** j'aimerais profiter de l'assemblée pour vous mettre au courant du service de garde médicale. Jusqu'à fin février, nous étions 9 médecins de garde à travailler dans la région (à 6 pour la garde Sarine Sud-Ouest). Depuis mars, nous nous serions retrouvés à 4 médecins pour assurer la garde de toute la région Sarine Sud-Ouest, ce qui nous a obligés à fusionner avec la garde de la ville de Fribourg. Nous nous retrouvons donc avec une garde de district sauf Grolley dont le médecin participe à la garde du Lac. Quant vous appelez votre médecin traitant de la région, la nuit et le week-end, il est fort possible que vous deviez vous déplacer jusqu'en ville. C'est une solution à l'essai et provisoire.

**M. Michel Galley, Ecuwillens :** quelle sera l'augmentation du coût de construction de la nouvelle salle suite à l'augmentation des prix des matériaux, des transports (taxe RPLP) et des carburants ?

**M. Jean-Denis Chavillaz :** la question est un peu prématurée puisque les soumissions vont être transmises aux entreprises dans le courant de l'été et c'est seulement au retour de ces soumissions que l'on saura s'il y a surcoût ou non. A croire les entreprises que nous contactons régulièrement, il est actuellement très intéressant de soumissionner parce que la réserve de travail telle qu'elle a été en 2006 et 2007, ne l'est plus pour 2008 et 2009. Ceci a forcément un impact favorable sur les prix. De toute façon, s'il devait y avoir un dépassement, c'est bien sûr l'assemblée qui déciderait de ce dépassement.

**M. Maurice Clerc, Ecuwillens :** concernant la route de liaison Marly-Matran, j'avais fait une proposition consistant à dire que ce serait bien que la commune mette en discussion cet objet auprès de la population, avant que le canton ne nous l'impose. Où en est-on ? La deuxième chose, je voudrais proposer à la commune de s'intéresser aux énergies renouvelables, de développer une vraie politique énergétique dans ce sens et de réfléchir aux possibilités de l'intégrer dans le règlement communal d'urbanisme.

**M. Jean-Denis Chavillaz :** liaison Marly-Matran, votre proposition n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd. Le Conseil communal a demandé à être représenté au sein du comité de pilotage qui fait l'étude de faisabilité et de nécessité mais également au sein du groupe technique. Nous avons ainsi une entrée dans les instances décisionnelles qui préparent le rapport à l'intention du Conseil d'Etat. Pour l'instant, une analyse a été effectuée sur la densité du trafic dans l'agglomération de Fribourg jusque chez nous et les probables répercussions de la construction de la route Marly-Matran sur la diminution du trafic de transit Marly-Fribourg-autoroute. Le Conseil d'Etat ne se prononcera pas avant cet automne. En ce qui concerne les énergies renouvelables, nous n'avons pas d'inscription dans notre PAL qui fera l'objet d'une révision dès 2011 mais on pourrait très bien imaginer intégrer un chapitre particulier à l'utilisation de ces énergies renouvelables. Par contre, on essaie d'appliquer l'utilité des énergies renouvelables par le biais de notre prochaine centrale de bois de chauffe qui alimentera différents bâtiments publics et on vient de réaliser à Posieux, l'extension du chauffage à bois de l'école qui porte sur différents bâtiments privés qui sont donc chauffés par des copeaux qui proviennent des forêts de la corporation forestière. Les particuliers deviennent ainsi des clients de la commune à qui l'on vend de l'énergie.

**M. Dominique Sprumont, Posieux :** pour conclure la question des DCMI et clarifier les choses, je demande formellement une information ultérieure sur la question de la gravière. Dans les réponses que vous avez données, vous avez dit qu'il y aurait une mise à l'enquête. Une mise à l'enquête, c'est une question administrative, c'est une question qui relève du droit public administratif, ce n'est pas une question politique qui intéresse l'assemblée. Je pose donc la question au Conseil communal de nous donner une

information sur les garanties mais aussi surtout pourquoi nous avons cette compensation et quels sont les avantages, pour nous citoyens qui n'auront pas la possibilité de nous prononcer.

**M. Jean-Denis Chavailleaz :** nous prenons note de votre demande et je propose que lorsque le dossier sera complet nous fassions une séance d'information juste avant la mise à l'enquête et j'invite également M. Bertschy pour répondre aux questions ainsi que le Graboz pour faire bon poids.

**M. Pierre Ginalski, Posieux :** le mot de la fin, je trouve que vu que le problème pour une petite minorité de gens qui tombent malades de manière très sporadiquement, il n'y a qu'à décréter qu'on ne tombe pas malade et qu'on n'a pas d'accident de 18h00 à 08h00 du matin.

**M. Jean-Denis Chavailleaz :** à bon entendeur !

La parole n'est plus demandée.

**M. Jean-Denis Chavailleaz :** nous sommes arrivés cette fois au terme de cette assemblée des comptes, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation mais aussi de votre fidélité et de la confiance que vous témoignez au Conseil communal. Compte tenu du bon résultat financier, le Conseil communal a prévu de vous servir un petit encas pour terminer cette soirée dans la convivialité. Merci, un bon appétit et bonne soirée. La parole est maintenant au restaurateur.

La séance est levée à 22.45 heures.

#### LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavailleaz

Jean-Denis Chavailleaz